# Règlement Jeu Concours SeLoger.com 2009

## Article 1

PRESSIMMO Online, SAS au capital de 1.350.000 Euros (la "Société Organisatrice"), dont le siège social est situé 216 avenue Jean Jaurès 75019 PARIS, immatriculée au R.C.S de Paris B 425 074 481, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours SeLoger.com 2009 du 11/06/09 à 12 (douze) heures au 30/06/09 à 23 h 59 (vingt-trois heures cinquante neuf), heure française.

## Article 2

Ce jeu est réservé aux clients abonnés aux petites annonces SeLoger.com. La participation de toute personne n'étant pas client petites annonces de SeLoger.com ne pourra être prise en compte.

# Article 3

• Il sera attribué au 1er gagnant :

# 1 Coffret Cadeau Smartbox Grand hôtel & Casino:

Le coffret cadeau Smartbox GRAND HOTEL & CASINO offre un séjour au choix parmi 13 hôtels Lucien Barrière 3 à 4 étoiles Luxe pour 2 personnes.

Normandy Barrière\*\*\*\*L (Deauville), Hôtel Majestic Barrière\*\*\*\*L (Cannes), Royal-Thalasso Barrière\*\*\*\* (La Baule)... Le plus dur sera de choisir!

Le séjour comprend un cocktail de bienvenue au casino, une nuit avec petit-déjeuner. http://www.smartbox.com/fr/coffret.jsp?id=152

A titre indicatif, valeur unitaire de 189,90 € TTC.

• Il sera attribué au 2ème gagnant :

# 1 Séjour Découverte SmartBox :

Le coffret cadeau Smartbox SEJOUR DECOUVERTE offre un séjour au choix parmi 60 hôtels 3 étoiles pour 2 personnes en France et en Europe pour ceux qui veulent découvrir le charme des villes chargées d'histoire.

http://www.smartbox.com/fr/coffret.jsp?id=102

A titre indicatif, valeur unitaire de 99,90 € TTC prix public

• Il sera attribué du 3ème gagnant :

# 1 coffret cadeau Smartbox Ville et village de charme

Le coffret cadeau Smartbox VILLE ET VILLAGE DE CHARME offre un séjour au choix parmi 67 établissements pour 2 personnes dans toute la France.

Best Western Carlton\*\*\*, Le Country-Club\*\*\*, Les Esclargies, Domaine du Golf de Bellême\*\*\*... Le plus dur sera de choisir!

Choisissez parmi 67 hôtels situés de Rocamadour à Saint-Malo, d'Annecy à Arles en passant par Issoire. Partez à la découverte du patrimoine architectural français reconnu pour sa richesse et sa beauté!

A titre indicatif, valeur unitaire de 99,90 € TTC prix public

http://www.smartbox.com/fr/coffret.jsp?id=150

• Il sera attribué au 4ème gagnant :

# 1 laser mètre MetLand

Le mètre Laser METLAND M1 est un instrument de mesure qui mesure la vitesse de la lumière. http://www.metland.fr/fr/detail\_produit.php?id=717

A titre indicatif, valeur unitaire de 99,50€ prix public

• Il sera attribué au 5<sup>ème</sup> gagnant :

Un stock d'affichage Pole Position, soit 3 unités Pole Position, d'une valeur de 150 €. Pole Position met l'annonce de l'agence en tête de listes des résultats des recherches des internautes.

#### Article 4

Pour participer à ce jeu, il suffit de se connecter à partir du 11/06/2009 à 12 (douze) heures, heure française, à l'adresse du jeu : <a href="http://www.selogerpro.com/cadeau2009">http://www.selogerpro.com/cadeau2009</a> et de remplir les champs intitulés Raison Sociale, Adresse, Code Postal, Ville, Email sur la page Web du jeu avant le 30/06/2009 à 23 h 59 (vingt-trois heures cinquante neuf), heure française. Il ne sera admis qu'une seule participation par Raison sociales (même nom et/ou même Code Postal et/ou même adresse électronique) Toute indication d'identité ou d'adresse fausse, erronée, incomplète, raturée entraînera l'élimination immédiate de la participation au tirage au sort. Seront éliminés d'office les formulaires reçus après la date limite indiquée ci-dessus ou à une autre adresse que celle indiquée au dit article. .

## Article 5

Les 5 gagnants seront déterminés par PRESSIMMO Online, SAS

La désignation des gagnants sera effectuée dans les 10 (dix) jours suivants la fin du jeu au 30/06/2009 à 23h59.

# Article 6

Les gagnants seront prévenus par leur conseiller commercial dans un délai de 30 (trente) jours après la fin du tirage au sort. Dès lors que les conseillers commerciaux des gagnants auront pris contact avec les gagnants, les lots seront envoyés dans un délai de 9 semaines.

La Société Organisatrice se réserve le droit de changer l'adresse de son site Internet dans le cours de l'année civile.

La Société Organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion des participants ou entraînant la perte, le retard, l'envoi vers une mauvaise adresse ou un enregistrement incomplet des données du courrier des participants, que ce soit par voie postale ou par voie électronique.

La Société Organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de toute information incorrecte ou inexacte causée soit par les utilisateurs du site web, soit par tout équipement ou programme associé à l'organisation ou utilisé dans l'organisation du présent jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

# Article 9

La Société Organisatrice décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des lots. Si la Société Organisatrice est dans l'impossibilité de contacter le gagnant (adresse email erronée, adresse erronée, numéro de téléphone erroné ou non réponse dans un délai de 15 jours suivant le premier contact), ce dernier sera immédiatement disqualifié. Le lot ne sera pas remis en jeu, ni redistribué à un autre participant et reviendra de plein droit à la Société Organisatrice.

Le lot ne peut être échangé contre des espèces, ni contre d'autres biens ou services. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le lot, sous réserve qu'il soit de nature et de valeur équivalente à celle du lot mis en jeu.

Le prix offert au gagnant est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne. La Société Organisatrice ne remplacera aucun lot en cas de perte ou de vol.

#### Article 10

Toute tentative par un participant ou toute autre personne d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

#### Article 11

Sur simple demande écrite adressée à PRESSIMMO ONLINE (sise 216 avenue Jean Jaurès 75019 Paris) et envoyée 8 jours après la fin du jeu (cachet de la poste faisant foi), tout participant pourra être remboursé : - des frais de connexion supportés pour participer au jeu, sur une base forfaitaire de 1 €, et/ou - des frais d'envoi nécessaires pour ladite demande de remboursement, sur la base du tarif lent en vigueur. Pour être prise en compte, cette demande devra comporter une copie d'un Relevé d'Identité Bancaire, une copie d'un document d'identité (permis de conduire, carte nationale d'identité) ainsi qu'une copie de la facture du fournisseur d'accès à Internet (ADSL, câble…)

Toute demande envoyée après le délai indiqué au premier alinéa de cet article, ne sera pas prise en compte.

# Article 14

Toute contestation relative à ce jeu devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 1 mois à compter de la date de tirage au sort précisée à l'article 5, et sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice.

Dans l'hypothèse où les parties ne pourraient cependant trouver de compromis, il est fait attribution de compétence au tribunal compétent du siège social de la Société Organisatrice, quel que soit le domicile du défendeur, même en cas d'appel en garantie, de procédure en référé ou de pluralité de défendeurs.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

# Article 15

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple par les participants sans restriction ni réserve du présent règlement.